



AVIS D'ATTRIBUTION

MISE A DISPOSITION PAR FRET SNCF D'UN TERRAIN ET D'UN BATIMENT SUR LA COMMUNE DE COLMAR POUR UNE ACTIVITE DE ZONE DE STATIONNEMENT, DE STOCKAGE DE MATERIEL DIVERS ET POUR UNE ACTIVITE TERTIAIRE, ARTISANALE OU COMMERCIALE.

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

Direction Immobilière Grand Est, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de FRET SNCF et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de FRET SNCF.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Mme Séréna PARENT
Courriel : sparent@nexity.fr Adresse : NEXITY PM au nom et pour le compte de SNCF Mobilités 4ème étage- 27, rue du Vieux Marché aux Vins- 67000 STRASBOURG.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'un bail civil relatif à la mise à disposition d'un bâtiment, composé de 165 m² environ de bureaux et de 140 m² environ d'entrepôt, ainsi que d'un terrain, d'environ 100m², sis 28 route de Rouffach à COLMAR (68000), parcelle 31 de la Section OH, en vue de réaliser une activité tertiaire, artisanale ou commerciale et une activité de stockage de matériel divers, ainsi qu'une zone de stationnement.

4. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, FRET SNCF a décidé d'attribuer le bail civil à la SARL ALS'AS COM, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de COLMAR, sous le numéro 817 947 005, dont le siège est sis 28 route de Rouffach à COLMAR (68000).

Date d'effet de la convention d'occupation : 1^{er} janvier 2021.

5. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées reprises au point 2.

6. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Strasbourg,
31, avenue de la Paix – BP 51038 à STRASBOURG CEDEX (67070)
Téléphone : 03.88.21.23.23 - Télécopie : 03.88.36.44.66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr